Conseil des Ministres

Paris, 2 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Ils ont tout principalement occupé des projets de loi et des discussions inscrites à l'ordre du jour des Chambres.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères a mis le conseil au courant des événements en Crète.

Sur la proposition du ministre de la guerre, le Président de la République a signé la nomination au grade de général de division du général de brigade de Geoffre de Chabrignac, commandant l'artillerie du 4e corps d'armée.

LE CLERGÉ capteur d'héritage

UN ÉDIFIANT PROCÈS

Senlis, 2 mars. — Le tribunal civil de Senlis vient de juger un procès en captation d'héritage qui a mis en lumière de curieux détails sur les procédés employés par les professionnels en ce genre de juterie.

Le 3 mai 1896, mourait à Villers-sous-Saint-Leu (Oise), Mme Poisson, veuve d'un ancien notaire d'Epernay, laquelle, par un testament en date de 1894, instituait son légataire universel, sa M. Alexandre Marechal, domicilié à Reims, qu'elle n'avait jamais vu ni connu.

La défunte avait une sœur, son héritière naturelle, Mme veuve Denadivère, une très honnête femme, mère de famille, qui fut péniblement impressionnée en apprenant que la fortune de sa sœur, qu'elle avait à un demi million (fortune familiale) allait tomber dans des mains étrangères.

Soupçonnant quelque fraude, elle consulta un avocat, qui, par voie de refere, obtint l'autorisation d'assister à l'ouverture des scellés, et qui découvrit dans les papiers de la défunte, la lettre suggestive suivante, écrite par M. le chanoine Bussenot, secrétaire-général de l'archevêque Langénieux.

« Madame,

» Je pense bien que vous avez reçu ma dernière lettre. Je connais un digne chrétien de notre ville qui accepterait d'être légataire universel, mais il est en pèlerinage à Jérusalem.

« C'est un ancien notaire, il se nomme Maréchal » Alexandre.

» Je vous avais nommé aussi M. Charpentier Dé-» ce, pensant être se trouverait il embarrassé tandis » tandis qu'un moine saurait connaît la législation.

» Vous pourriez, en attendant son retour, mettre son nom; on en a l'impossibilité de la part ou de son refus, celui de M. Charpentier Brice.

» M. Wateau, pour executeur testamentaire serait un bon choix.

» Agréez, Madame, l'hommage de mon respect.

Signé : Bussenot.

» P.-S. — Vous n'oublies pas, j'en suis sûr, de brûler mes lettres.»

Cette pièce révélatrice servit de base à la nullité du legs universel. La solution ne semblait pas douteuse. Mais on avait affaire à des gens de précaution. Au cours de l'instance surgit un nouveau compère. M. Fuzet, évêque de Beauvais intervenant au procès, produisit un autre testament daté de 1885, en faveur de l'évêché de Beauvais, et demande en cas d'annulation de celui de 1894, à recueillir tout l'héritage. Il n'oubliait qu'une chose : c'est que le testament de 1894 avait expressément révoqué le précédent.

M. Laguerre, avocat de Mme Dunadière a fait connaître au tribunal les obsessions, les manœuvres, les finasseries de toute sorte dont la défunte avait été victime. Entr'autres détails piquants figure l'histoire de la décoration papale qu'on avait suggéré à la malheureuse femme de solliciter du Saint-Père. Pour cette spéciale, cette décoration consistant en une médaille de cuivre avec un petit ruban, lui fut octroyée avec une bénédiction moyennant la somme de vingt mille francs versés dans la caisse pontificale. Or dans l'inventaire cette médaille et ce ruban ont été estimés 10 centimes.

Bref, le tribunal a annulé le legs universel fait au sieur Maréchal, a déclaré révoqué le testament antérieur fait à l'évêque de Beauvais, et a restitué à Mme Denadivère et à ses enfants la fortune de sa sœur.

Epilogue de l'affaire Cauvin

IL RÉCLAME L'HÉRITAGE

Aix, 2 mars. — L'affaire Cauvin aura le 8 mars son épilogue devant la Cour d'appel d'Aix.

On sait qu'après avoir été condamné aux travaux forcés à perpétuité par le jury des Bouches-du-Rhône, pour avoir assassiné Mme Moutiet, sa bienfaitrice, Louis Cauvin fut déclaré innocent par sa dénonciatrice, la petite bonne Marie Michel, qui s'accusa d'avoir commis seule le meurtre de sa maîtresse dans un moment de colère.

Condamnée à cinq ans de prison pour faux témoignage par le jury de Riom, Marie Michel subit actuellement — avec joie, dit-on — sa peine dans une maison centrale.

Cauvin, il demanda aussitôt la révision de son procès et, au mois de juillet dernier, la Cour d'assises du Rhône le proclamait non coupable.

Cette affaire retentissante revient aujourd'hui devant la Cour d'Aix.

Louis Cauvin demande à être mis en possession de la fortune de Mme Moutiet, qui l'avait fait son légataire universel.

Ce testament avait été annulé par les Tribunaux, aux termes du Code civil, pour cause d'ingratitude, et la fortune était alors aux héritiers naturels de la défunte, qui se sont mis en possession de la villa de La Blancarde, près de Marseille.

La cause d'ingratitude n'existe plus aujourd'hui que Louis Cauvin a été déclaré innocent par l'assassinat. Il estime donc que le testament doit revivre, et c'est dans ces conditions qu'il réclame la restitution de la fortune à MM. Simon, frères et héritiers naturels de Mme Moutiet.

Il paraît que l'affaire ne va pas précisément toute seule.

MM. Simon invoquent l'article 727 du Code civil qui frappe d'indignité l'héritier qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'a pas dénoncé à la justice ».

Or, une des principales charges qui pèsent sur Cauvin était précisément d'avoir tout fait pour que le Parquet de Marseille et le médecin légiste crussent à une mort naturelle de Mme Moutiet.

C'est Me Félix Décori qui plaidera pour Louis Cauvin, auquel les héritiers opposent également certaines fins de non-recevoir tirées de questions de procédure trop spéciales pour être énumérées ici.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

L'empereur d'Autriche à Menton

Menton, 2 mars. — L'empereur François-Joseph est arrivé ce matin à 10 h. 30 par train spécial.

Il a été reçu sur le quai de la gare par M. Ilenez, préfet des Alpes-Maritimes, chargé de présider les hommages du Président de la République et du gouvernement français, MM. Blows, maire de Menton, colonel Maléisevet et les officiers du 22e bataillon de chasseurs à pied, Pauli, colonel de cavalerie autrichienne.

L'archiduchesse Valerie, accompagnée de la comtesse de Trani, l'archiduc Salvator et le général Bernaviy, ont embrassé l'empereur à la descente du wagon-salon et se sont rendus en landau pour se rendre à l'hotel du cap Martin.

Une foule considérable se trouvait sur le passage du cortège impérial.

Cadeau au Czar

Paris, 2 mars. — M. de Montebello, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, vient de faire savoir au Comité de la Presse, à Versailles, que l'album offert par les artistes habitant cette ville, venait d'être remis à l'empereur de Russie. Il a chargé de remercier les habitants de Versailles de cet artistique hommage.

La noyée mystérieuse

Paris, 2 mars. — Le service de la sûreté, après enquête, est parvenu à découvrir l'identité de la femme dont le cadavre inutile avait été trouvé le 1er mars dans le canal d'Ourcq et qu'on avait cru la victime d'un crime.

Cette femme se nomme Geni Gilles, dite Jeanne et était née à Châlons-sur-Saône. Elle demeurait 19, rue du Chemin-Vert et exerçait la profession de plumassière

Elle vivait maritalement avec un journalier actuellement en traitement à l'hopital Saint-Antoine.

La pauvre femme était affligée de la maladie de la persécution. L'enquête démontre que cette femme s'est suicidée. Les multitudes qu'on a consistées sur son corps ont été produites par l'hélice d'un bateau à vapeur.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

EXPLOSION DE MINE. — Montluçon, 2 mars. — L'explosion de la mine des Termes, à 3 kilomètres de Saint-Eloy, s'est produite avant-hier vers dix heures du soir.

La nouvelle de la catastrophe a produit à Saint-Eloy une émotion considérable. Aux abords du puits, les cris et les sanglots retentissent encore. Le mineur, en a vu des scènes déchirantes : les parents et amis des mineurs poussaient des appels désespérés.

Malgré toutes les zèle des directeurs et des administrateurs on n'a pu arriver encore au fond de la galerie qui est toujours envahie par le gaz. Les travaux continuent sans repit, nuit et jour.

Le sous-préfet et le parquet de Riom sont sur les lieux.

Le directeur de la mine voisine, appartenant à la Société de Châtillon Commentry, a envoyé du personnel et un outillage pour les travaux de sauvetage.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Le Traité commercial italo-franc is

Rome, 2 mars. — En raison des événements d'Orient, les négociations relatives au rétablissement commerciales italo-françaises ont été momentanément interrompues et il paraît qu'elles ne seront reprises qu'après les élections generales italiennes.

A Gênes, le député Guerisi de l'extrême gauche a tenu une conférence sur l'idéale d'un accord commercial avec la France.

Il a été très applaudi. On remarquait parmi les assistants M. Silvanni, préfet de Gênes, qui représentait le gouvernement.

Les conventions franco-italo-tunisiennes

Tunis, 2 mars. — Un effet important des conventions franco-italiennes s'est accompli aujourd'hui : il s'agit de la disparition de la poste spéciale italienne en fonctionnant à la Goulette, à Sousse et à Tunis.

Son service a été remis à dater du 1er mars à l'Office postal tunisien.

La population a été prise par surprise, l'étonnement aurait causé quelque sensation en temps normal ; mais il passe inaperçu au milieu des fêtes du carnaval, célébrées avec entrain sous les auspices du comité international subventionné par le gouvernement et le protectorat.

L'ENQUÊTE sur les affaires du Transvaal

Londres, 2 mars. — M. Cecil Rhodes a été entendu de nouveau aujourd'hui par la commission d'enquête parlementaire, sur les affaires du Transvaal. Il a reconnu qu'il avait été inconstitutionnelle et à déclaré que jamais plus il n'accepterait une pareille attitude.

M. Lafontaine a consulté le désir de poser quelques questions à M. Cecil Rhodes au sujet de la Chartered C°. Les autres membres de la commission s'y sont opposés. Le public a été invité à quitter la salle des séances et la commission, après avoir examiné l'opportunité de satisfaire au vœu de M. Labouchère, a décidé que sa demande ne pourrait être admise.

Le public a été réintroduit et la séance a continué.

Dernière Heure

LES ÉVÉNEMENTS DE CRÈTE

LES PUISSANCES

ne veulent reconnaître que l'autonomie

Athènes, 2 mars. — Les six puissances ont fait remettre par leurs représentants une note identique déclarant que l'annexion de la Crète au royaume de Grèce était impossible et qu'elles ne pouvaient reconnaître que l'autonomie.

Un délai de six jours est accordé à la Grèce pour retirer ses troupes de la Crète et pour rappeler sa flotte, autrement elle s'exposera à des mesures coercitives.

On sait que le gouvernement conserverait une attitude conforme à ses déclarations précédentes.

A la Chambre des Lords

Londres, 12 mars. — A la Chambre des lords, lord Salisbury, répondant à lord Quinnperley, déclare que la politique exposée par lui la semaine dernière a été, dans son ensemble, accueillie par les puissances. Il est juste d'ajouter toutefois que la partie qui a trait au retrait des troupes turques a été reçue par plusieurs puissances avec une hésitation considérable.

En ce qui touche la question générale, on ne doit pas apprécier la décision des puissances (que la Crète ne doit pas faire partie du royaume de Grèce) sans examiner en premier lieu quels sont les intérêts des Crétois eux-mêmes. On doit se demander si les preuves sont suffisantes pour affirmer que les Crétois désirent l'annexion et quel annexion est ce qui convient le mieux.

Il faut accorder une sympathie à des vues plus larges en faveur de la paix de l'Europe, qui ont pesé sur un grand public dans les décisions des puissances.

A la Chambre des Communes

Londres, 2 mars. — A la Chambre des Communes, M. Curzon a fait connaître que les nouvelles envoyées de Crète par l'amiral anglais portent que la situation troublée continue surtout dans les districts ruraux. Les puissances n'ont pas établi leur protection.

Les chrétiens et les musulmans sont toujours prêts à se massacrer.

La note des puissances

REMISE AU SULTAN

Constantinople, 2 mars. — La note dont les termes ont été discutés d'un commun accord dans les conférences données par les ambassadeurs, a été remise aujourd'hui à la Sublime Porte par les premiers secrétaires de chaque ambassade. Elle a été traduite immédiatement en Italien.

On ne connait pas encore la teneur de cette note.

Les préparatifs militaires continuent.

Les accidents du Mardi gras

A PARIS

Paris, 2 mars. — Un jeune homme, Gaston Latarte, 21 ans, 27 rue du Moulin, 6e, est tombé sous une des roues de la voiture.

Le malheureux a été relevé par le fourgon portant le numéro 7.

Dans le quartier Saint-Lazare, il est produit un tumulte. Mme Morette, 70 ans, entre en collision avec un omnibus. Elle a été renversée par la roue droite de la voiture, avenue Bouquet, une femme âgée de 40 ans a été renversée par une voiture. Gravement blessée, elle a été transportée à l'hopital Necker où elle est morte en arrivant. C'est une ouvrière, Marie Noël, ouvrière à la manufacture des tabacs.

LA SOIRÉE

Malgré la pluie qui s'est mise à tomber, le cortège a dû venir assez fort, l'entrain des participants n'a pas diminué.

La bataille de confetti et de serpentins a continué sur les grands boulevards, jusqu'à une heure fort avancée.

Nulle part on ne signale d'incident.

LA BELGIQUE

La grève des ouvriers du gaz

Bruxelles, 2 mai. — A la suite d'une entrevue qui a eu lieu entre les délégués ouvriers grévistes de l'usine à gaz et les directeurs, entrevue qui n'a donné aucun résultat, les grévistes ont été remplacés et l'usine occupée par la police.

Les ouvriers des usines à gaz de St-Josse-ten-Noode et de Forest ne sont mis en grève à leur tour, mardi matin, par quartier de solidarité. Jusqu'à présent, aucun incident. La police est consignée dans les deux communes, comme à Laeken.

Chronique Régionale

Enseignement supérieur

Un arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a décidé que les épreuves écrites du concours de l'agrégation des lettres, pour la philosophie, des lettres, de l'histoire, de la géographie, de la grammaire, des langues et des sciences mathématiques, des sciences physiques et des sciences naturelles, et les épreuves écrites pour l'admission des certificat d'aptitude pour l'enseignement de ces langues vivantes et de l'histoire et géographie de l'enseignement secondaire des jeunes filles, seront jugées par les membres de l'Institut de chaque Académie.

Les examens seront remis au secrétariat de l'Institut, quelques jours avant.

Mort de M. Dehaisnes à Lille

M. Dehaisnes est mort dans la nuit de dimanche vers trois heures, des suites de l'attaque d'apoplexie dont il avait été frappé vendredi soir.

Le défunt était né à Estaires en 1825 ; il avait donc 72 ans. Après avoir exercé le professorat au collège Saint-Louis à Bouai et à Douai, archiviste de cette ville, l'abbé Dehaisnes succéda aux archives départementales à M. Delplanque, à la mort de celui-ci.

Mis à la retraite avec le titre d'archiviste honoraire, M. Dehaisnes accepta les fonctions de secrétaire-général des Facultés catholiques.

M. Dehaisnes laisse de nombreux ouvrages historiques entr'autres : l'*Histoire de l'Art en Flandre avant le XVe siècle*, récompensée du grand prix Gobert par l'Académie Française, et le *Nord Monumental et Artistique* de date récente.

Membre de la Société des Sciences, dont il fut le président, et de nombreuses sociétés savantes, M. Dehaisnes était membre de la Commission départementale des monuments historiques et correspondant de l'Institut pour la section des Beaux-Arts.

Chronique Locale

ROUBAIX

Du vent et rien de plus

Il faisait quelque jours, nous nous payons assez joyeusement le moment du grand Pascal de la Chandeleur, c'est-à-dire, le mardi gras, mardi, mardi, mardi